

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

A. Objet du marché

A.1 Objet

Ce contrat a pour objet la fourniture de mobilier dans les locaux occupés à Bruxelles par la délégation du Gouvernement de Catalogne auprès de l'Union européenne dans le cadre de ses compétences et de ses attributions, encadrées par l'article 18 du décret 61/2017 du 13 juin 2017 relatif aux unités de représentation institutionnelle du Gouvernement de Catalogne à l'extérieur.

Le contractant sera responsable de la fourniture et du montage du mobilier au deuxième étage et au rez-de-chaussée de la Délégation. Les matériaux utilisés doivent être résistants à un usage bureautique normal, ainsi qu'à la chaleur produite par les ordinateurs portables et les appareils électroniques. Il doit être adapté à un *open space*. Il est également nécessaire que tous les meubles suivent une ligne esthétique homogène et soient adaptés à une institution. Le détail du mobilier est donné ci-dessous ainsi qu'à l'annexe 5 du présent contrat :

- Salle *open space*

- a) Trente-six (36) bureaux en blanc mat avec des pieds blancs et espace pour y mettre les câbles. (1,60 x 0,80 m)
- b) Trente-sept (37) chaises ergonomiques, avec accoudoirs, base pivotante et de couleur noire.
- c) Six (6) armoires (1,60 x 0,80 x 0,42 m)
- d) Trente-six (36) petits caissons à tiroirs à placer sous les bureaux, en blanc mat (minimum 40 x 40 x 50 cm).
- e) Deux (2) tables hautes circulaires (80 à 100 cm de diamètre) en blanc mat ou couleur bois.
- f) Douze (12) tabourets (pour les tables hautes circulaires) avec dossier et repose-pieds, gris et jaunes.
- g) Six (6) portemanteaux.

- Bureau de la déléguée

- h) Un (1) canapé trois places couleur gris foncé ou similaire.
- i) Deux (2) fauteuils couleur jaune ou similaire.
- j) Un (1) bureau sans aile, avec tiroirs intégrés, couleur bois (2 x 1 m).
- k) Cinq (5) armoires basses, en blanc mat ou couleur bois (80 x 45 x 72 cm).
- l) Un (1) fauteuil de direction de couleur noire, bois ou similaire, avec accoudoirs, roulettes et inclinable.
- m) Une (1) table rectangulaire couleur bois avec des pieds blancs, pouvant accueillir dix personnes (2,40 x 1 m).
- n) Dix (10) sièges pour le bureau de direction, de couleur noire, bois ou qui combine avec la gamme, avec ou sans accoudoirs.
- o) Une (1) table basse carrée en blanc ou couleur bois, avec des pieds blancs (60 x 60 cm).

- Bureau de la déléguée adjointe

- p) Une (1) table ronde (1,40 m) en blanc mat, couleur bois ou similaire avec des pieds blancs, pouvant accueillir 4 personnes.
- q) Une (1) table en blanc mat, couleur bois ou similaire, sans aile, avec tiroirs intégrés et pieds blancs (1,80 x 0,80 m)

- Bureau de représentation/socialisation

- r) Un (1) canapé deux places, couleur gris foncé ou similaire.
 - s) Une (1) table ovale pour six personnes couleur bois, blanche ou similaire, avec des pieds blancs (2,00 x 0,90 m).
 - t) Une (1) table basse ronde en blanc mat, couleur bois ou similaire (75 cm de diamètre).
 - u) Quatre (4) sièges ou fauteuils de couleur grise ou similaire (pour la table basse).
 - v) Trois (3) tables hautes en blanc mat, avec des pieds blancs (1,40 x 0,70 m).
- Suffisamment hautes pour pouvoir s'asseoir avec les tabourets (environ 1,50 m du sol).

- **Salles de réunion (1 grande, 1 moyenne et 2 petites)**

- w) Une grande table fixe en blanc mat, couleur bois ou similaire avec des pieds blancs, pouvant accueillir 14 personnes (2,80 x 2,10 m).
- x) Trente-quatre (34) chaises fixes ou mobiles, avec ou sans accoudoirs, de couleur qui combine avec le gris et le jaune, en tissu.
- y) Deux (2) tables en blanc mat, avec pieds blancs (1,40 x 0,70 m)
- z) Une (1) table ronde, pouvant accueillir six personnes, en blanc mat ou couleur bois avec pieds blancs (1,40 m de diamètre).

- **Reprographie**

- I. Trois (3) armoires blanches pour la salle de reprographie (1 m de large x 72 cm de hauteur x 80 cm de profondeur) et étagères.

- **Cuisine rez-de-chaussée**

- II) Une (1) grande table, pouvant accueillir environ 10 personnes, en blanc mat.
- III) Dix (10) chaises blanches, grises ou similaires.

- **Salle polyvalente du rez-de-chaussée**

- Dans ce cas, nous demandons une proposition d'équipement et de distribution du mobilier pour un espace polyvalent de travail et de convivialité dans lequel se tiendront également des expositions.

- **Salle de conférences**

- Quatre-vingts (80) sièges/chaises pour les événements, avec ou sans accoudoirs et avec ou sans plateforme pour poser l'ordinateur (20 pour gauchers et 60 pour droitiers), de couleur jaune, grise et blanche.
- Cinq (5) tables blanches pliables, pour former des groupes de travail ou pour les placer sur la scène.

A.2. Lots

L'objet du marché ne peut pas être divisé en lots. Le marché n'est pas divisé en lots dans la mesure où il est difficile d'exécuter correctement le service si plusieurs entreprises devaient coordonner les travaux dans le seul bâtiment où se trouve la Délégation. D'autre part, cela permet de suivre une ligne esthétique homogène entre tout le mobilier. Enfin, le fait qu'il ne soit pas divisé en lots facilite et réduit les coûts de transport et de montage.

A.3. CPV :

39130000-2- Mobilier de bureau

A.4. Justification de la nécessité

La délégation du Gouvernement de Catalogne auprès de l'UE à Bruxelles a pour activité la représentation, la défense et la promotion de l'intérêt général de la Catalogne et le soutien aux entités et aux entreprises catalanes auprès des institutions et des organes de l'Union européenne, conformément à l'article 18 du décret 61/2017 du 13 juin 2017 relatif aux unités de représentation institutionnelle du gouvernement catalan à l'étranger.

Pour mener à bien ces activités, la Délégation dispose d'un bureau à Bruxelles. En raison des exigences de la propriété, il a été nécessaire d'effectuer des travaux d'amélioration au deuxième étage, qui devra être meublé conformément à l'esthétique du ministère et donner une image institutionnelle à la Délégation. En outre, il a été décidé de profiter de ce contrat pour rénover le mobilier en mauvais état du rez-de-chaussée, notamment dans la zone de la cuisine, la salle de conférences et une petite partie de l'Espace Catalunya Europa.

Conformément à ce qui précède et à l'impossibilité de réaliser l'objet du contrat avec nos propres moyens, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un tiers qui puisse réaliser ce service avec qualité.

B. Informations économiques

B.1 Détermination du prix

Le prix du marché est déterminé par des prix unitaires selon la répartition suivante :

Nature	Unités	Prix unitaire HT	Total HT
Table de bureau. Couleur blanc mat, pieds blancs, espace pour y mettre les câbles. 1,60 × 0,80 m	36	600,00 €	21 600,00 €
Chaise ergonomique. Avec accoudoirs, base pivotante et couleur noire.	37	200,00 €	7 400,00 €
Armoire. Blanc mat. 1,60 × 0,80 × 0,42 m	6	1 000,00 €	6 000,00 €
Petit caisson à tiroirs à placer sous les bureaux. Blanc mat. Minimum 40 × 40 × 50 cm.	36	400,00 €	14 400,00 €
Grande table de réunion fixe. Blanc mat, bois ou similaire, pieds blancs. 2,80 × 2,10 m	1	900,00 €	900,00 €
Chaise. Fixe ou sur roulettes, avec ou sans accoudoirs, de couleur qui combine avec le gris et le jaune, en tissu.	34	200,00 €	6 800,00 €
Table. Blanc mat, pieds blancs. 1,40 × 0,70 m.	2	400,00 €	800,00 €
Table ronde. Capacité pour six personnes. Couleur blanc mat ou bois, pieds blancs.	1	700,00 €	700,00 €
Table haute ronde. Blanc mat. 80/100 cm de diamètre.	2	300,00 €	600,00 €
Tabouret haut. Avec dossier et repose-pieds, couleur grise et jaune.	12	200,00 €	2 400,00 €
Canapé. Capacité pour deux personnes.	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Canapé. Capacité pour trois personnes.	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Fauteuil.	2	600,00 €	1 200,00 €
Table ovale. Capacité pour six personnes. Couleur bois clair, blanc ou similaire, pieds blancs.	1	600,00 €	600,00 €
Table basse ronde. Couleur blanc mat, bois ou	1	200,00 €	200,00 €

similaire.			
Fauteuil ou siège. Pour s'asseoir autour de la table basse ronde.	4	250,00 €	1 000,00 €
Table haute. Blanc mat, pieds blancs. Adaptée pour s'asseoir avec les tabourets. 1,40 × 0,70 m	3	300,00 €	900,00 €
Table pour la direction. Sans aile, tiroirs intégrés. Couleur bois. 2,00 × 1,00 m	1	900,00 €	900,00 €
Armoire basse pour les bureaux de la direction. Couleur blanc mat ou bois. 80 × 45 × 72 cm.	5	400,00 €	2 000,00 €
Chaise. Pour la direction, couleur noire, bois ou similaire, avec accoudoirs, roulettes et inclinable.	1	400,00 €	400,00 €
Table. Rectangulaire pour accueillir dix personnes. Couleur bois, pieds blancs. 2,40 × 1 m.	1	900,00 €	900,00 €
Chaise. Couleur noire, bois ou qui combine avec la gamme, avec ou sans accoudoirs.	10	200,00 €	2 000,00 €
Table basse carrée. Couleur blanche ou bois, pieds blancs. 60 × 60 cm.	1	200,00 €	200,00 €
Table ronde. En blanc mat, couleur bois ou similaire, pieds blancs, pouvant accueillir quatre personnes. 1,40 m	1	500,00 €	500,00 €
Table. En blanc mat, couleur bois ou similaire, sans aile, tiroirs intégrés, pieds blancs. 1,80 × 0,80 m	1	600,00 €	600,00 €
Armoires de la salle de reprographie. 1 m de largeur.	3	600,00 €	1 800,00 €
Portemanteau.	6	80,00 €	480,00 €
Grande table pour les déjeuners de travail. Blanc mat. Capacité pour environ 10 personnes.	1	900,00 €	900,00 €
Chaise blanche, grise ou similaire.	10	100,00 €	1 000,00 €
SALLE POLYVALENTE			10 000,00 €
Fauteuil/chaise pour événements, avec ou sans accoudoirs et plateforme pour poser l'ordinateur portable. Couleur grise, jaune et blanche.	80	200,00 €	16 000,00 €
Table pliante polyvalente blanche.	5	600,00 €	3 000,00 €
Transport du mobilier dans les locaux de la Délégation			3 000,00 €
Montage du mobilier			3 000,00 €
Démontage du mobilier existant			3 000,00 €

Il s'agit d'un marché avec un prix maximal limité pour lequel le contractant est obligé de fournir le service par prix unitaire, sans que le nombre total d'unités soit défini avec précision dans la mesure où il dépend de besoins du pouvoir adjudicateur.

Le prix du marché comprend les coûts directs de la prestation du service (déplacements, montage salaires/traitements des heures de travail, fournitures, impôts, taxes et redevances de toute nature, ainsi que toute autre dépense supportée par le contractant en rapport avec le respect des obligations prévues dans les présentes spécifications et les coûts indirects (frais généraux et bénéfice industriel).

Le contractant facturera une fois que tout le mobilier aura été livré et monté et selon les

prix unitaires attribués.

Le paiement sera ordonné sous réserve de l'accord par écrit de la personne responsable du marché, chargée de superviser et de contrôler l'objet du présent marché.

La Délégation paie la facture dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de sa réception. Une fois la facture validée, la Délégation procède à son paiement par virement bancaire.

B.2 Valeur estimée du marché

La valeur estimée du contrat est de **140 616,00 euros** (cent quarante mille six cent seize euros), hors taxes, ce qui inclut le budget de base de l'offre et une modification éventuelle de 20 % du prix initial du contrat :

Base du budget de l'appel d'offres 2025	Modification (20 %)	Valeur estimée du marché
117 180,00 €	23 436,00 €	140 616,00 €

Méthode de calcul appliquée par le pouvoir adjudicateur

La méthode de calcul du montant de l'offre est basée sur des calculs approximatifs de services de nettoyage similaires, à partir desquels un prix approximatif pour ce type de service a été déterminé. Les prix habituels du marché comprenant les coûts de la main-d'œuvre du secteur ont été considérés.

B.3 Prix de base de l'offre (montant maximal de l'offre)

Le prix de l'offre tel que déterminé correspond à la limite maximale des dépenses, TVA comprise, que le pouvoir adjudicateur peut engager dans le cadre de ce marché. Étant donné que le prix du contrat est déterminé par des prix unitaires, les prix unitaires fixés dans la section B.1 des présentes spécifications techniques sont les prix unitaires maximums que les entreprises soumissionnaires peuvent proposer pour ce marché. Toute offre qui ne contiendrait pas tous les prix ou qui dépasserait ces montants maximaux sera exclue.

Le prix du marché est celui de l'attribution. La TVA, indiquée séparément, est comprise dans le prix. Les impôts, taxes et redevances de tout type sont compris dans le prix, ainsi que tous les frais occasionnés par les obligations définies dans le présent document d'appel d'offres qu'il convient de respecter pendant l'exécution du marché.

Le prix du marché est ventilé comme suit :

PRIX DE BASE DU MARCHÉ	TVA/TAXE ÉQUIVALENTE (21 %)	TOTAL MARCHÉ
117 180,00 €	24 607,80 €	141 787,80 €

Les coûts estimés pour la ventilation du prix de base de l'appel d'offres sont détaillés dans l'annexe 5 des présentes spécifications techniques.

C. Existence de fonds

Il existe des fonds adéquats et suffisants sur la ligne budgétaire D/640 000 100/1210 du budget de la Délégation pour faire face aux dépenses supportées durant l'exercice correspondant.

Ligne budgétaire : D/640 000 100/1210 Investissements pour compte propre en mobilier et matériels.

Pouvoir adjudicateur : le directeur de la délégation du Gouvernement de Catalogne auprès de l'UE (DGUE).

Responsable du marché : le directeur de la délégation du Gouvernement de Catalogne auprès de l'UE (DGUE).

C2. Révision des prix

Il n'y aura pas de révision des prix.

C3. Garantie

Compte tenu de la nature du marché, de sa valeur estimée, de son lieu d'exécution et de la disponibilité des fonds prévue dans la première disposition additionnelle de la loi relative aux marchés publics (LCSP), la constitution d'une garantie de bonne fin n'est pas exigée. En ce sens, la Délégation opère en Belgique comme s'il s'agissait d'une entreprise privée et elle n'a d'ailleurs pas une grande visibilité sur le marché. La constitution d'une garantie impliquerait un coût plus élevé pour les entreprises attributaires et un intérêt moindre à soumettre une offre pour remporter ce marché.

D. Durée du contrat

D.1 Délai d'exécution de la prestation

Une fois le contrat formalisé, l'entreprise attributaire du marché doit démonter le mobilier existant dans un délai maximum de 15 jours.

Une fois le mobilier existant démonté, un délai maximum d'un mois est prévu pour la livraison du mobilier et son montage.

Quoiqu'il en soit, le mobilier doit être livré et monté au plus tard le 31 décembre 2025.

D.2 Possibilité de prorogation

Aucune prorogation n'est envisagée, car il s'agit d'une fourniture unique. Si nécessaire, une prolongation du délai de livraison du matériel pourrait être envisagée.

E. Lieu et date limite de présentation des offres

Lieu de présentation des offres : Les entreprises soumissionnaires peuvent choisir l'une des modalités de présentation suivantes :

- Les offres peuvent être présentées au format papier au secrétariat de la délégation du Gouvernement de Catalogne auprès de l'Union européenne. Adresse : Rue de la Loi, 227, 1040 Bruxelles.
- Les propositions peuvent être soumises sur papier, dans le délai maximum de soumission des propositions, par courrier adressé au Registre de la délégation

du Gouvernement de Catalogne auprès de l'UE. Adresse : Rue de la Loi, 227, 1040 Bruxelles. Auquel cas, il convient d'envoyer un courriel à albagarciaf@gencat.cat pour l'informer de l'envoi.

- Les offres peuvent être présentées au format électronique et envoyées à l'adresse suivante : albagarciaf@gencat.cat, sous réserve de respecter la date limite de présentation. Auquel cas, les pièces doivent être en format PDF et signés électroniquement.

Heure limite de présentation des offres : Le délai maximal sera celui précisé dans l'invitation à l'appel d'offres envoyée aux entreprises.

F. Prérequis pour présenter une offre

F.1 Capacité à agir et d'exercice

Les personnes physiques ou morales, tant espagnoles qu'étrangères, qui ont la capacité pour conclure un marché, qui ne sont frappées d'aucune interdiction de conclure un marché et qui attestent de leur solvabilité économique et technique peuvent présenter une offre. Les personnes morales ne peuvent être attributaires d'un contrat que si leurs prestations sont comprises dans les finalités, l'objet ou le domaine d'activité qui leur sont propres, en accord avec leurs statuts ou dispositions statutaires.

La preuve de la capacité à agir des entreprises espagnoles est apportée au moyen de l'acte de constitution et de modification, des statuts ou de l'acte constitutif, dûment enregistrés aux registres officiels correspondants.

La preuve de la capacité d'exercice des entreprises étrangères, originaires d'États membres de l'Union européenne ou de pays signataires de l'accord sur l'Espace économique européen, est apportée moyennant leur inscription au registre correspondant, en accord avec la loi nationale de l'entreprise ou d'une déclaration sous serment selon le modèle figurant à l'annexe 2 des présentes spécifications.

La preuve de la capacité d'exercice des entreprises originaires d'États étrangers non membres de l'Union européenne ou non-signataires de l'accord sur l'Espace économique européen est apportée en accord avec la loi de l'État dans lequel le contrat se fait ou sur présentation d'une déclaration sur l'honneur selon le modèle figurant dans l'annexe 2 des présentes spécifications.

Lors de la présentation des offres, seule une déclaration sur l'honneur du représentant légal de l'entreprise doit être fournie, conformément à ce qui est prévu dans l'article 3.3 des clauses particulières. L'entreprise proposée comme attributaire doit apporter la preuve de sa capacité à agir et d'exercice conformément à ce qui est prévu dans les paragraphes précédents et, en l'absence d'indication en ce sens, conformément aux dispositions de la loi 9/2017 du 8 novembre 2017 relative aux marchés publics transposant en droit espagnol les directives du Parlement européen et du Conseil 2014/23/UE et 2014/24/UE du 26 février 2014.

F.2. Solvabilité

F.2.1 Solvabilité économique et financière

Chiffre d'affaires annuel pour le secteur d'activité concerné par le marché pour les trois derniers exercices clos, en fonction de la date de début d'activité (hors taxes), d'un montant égal ou supérieur à 117 180,00 euros.

Lors de la présentation des offres, seule une déclaration sur l'honneur du représentant légal de l'entreprise doit être fournie, conformément à ce qui est prévu dans l'article 3.3 des clauses particulières. L'entreprise proposée comme attributaire doit apporter la preuve de sa solvabilité économique et financière par la présentation des comptes annuels ou d'un document équivalent.

F.2.2. Solvabilité technique

Liste des principales prestations de services ou travaux de nature similaire ou identique à l'objet du marché réalisés au cours des trois dernières années au moins (2022, 2023 et 2024), en indiquant la description détaillée de l'objet et des principales prestations de services, le montant, la date et le destinataire, public ou privé.

La preuve de cette solvabilité est apportée si le montant annuel cumulé de l'année de la plus grande exécution est égal ou supérieur à 117 180,00 euros HT.

Lors de la présentation des offres, seule une déclaration sur l'honneur du représentant légal de l'entreprise doit être fournie. L'entreprise proposée comme attributaire doit apporter la preuve de sa solvabilité technique au moyen d'une déclaration sur l'honneur du représentant légal dans laquelle figurera la liste de ces services, avec indication du montant, de la date et du destinataire.

G. Lieu de prestation du service

La livraison et le montage du mobilier auront lieu au 2^e étage et au rez-de-chaussée du bâtiment de la Délégation, rue de la Loi, 227, Bruxelles (1040).

H. Note minimum à obtenir durant les phases de négociation :

Aucun seuil n'est fixé.

I. Critères d'attribution et négociation

Pour l'évaluation des offres et la détermination de la meilleure offre, le meilleur rapport coût-efficacité est pris en compte conformément aux critères détaillés ci-dessous. Les offres seront évaluées jusqu'à un maximum de 100 points, répartis comme suit :

- **Critères d'attribution évalués au moyen d'un jugement de valeur : jusqu'à 30 points**
- **Critères d'attribution pouvant être évalués automatiquement : jusqu'à 70 points.**

I.1 Critères d'attribution évalués au moyen d'un jugement de valeur

Les entreprises candidates doivent soumettre une offre technique conforme au modèle de l'annexe 3 des présentes spécifications. La longueur maximale de cette offre est de 10 pages au format Din-A4 avec une police Arial 11 ou similaire. Toute information qui dépasserait cette longueur ne sera pas prise en compte pour l'évaluation.

Les critères liés à l'objet du marché qui dépendent d'un jugement de valeur et qui serviront de base à la négociation et à l'attribution ultérieure ont une note maximale de 30 points et seront pondérés comme suit :

- **Caractéristiques du mobilier** : jusqu'à 20 points. Les entreprises candidates doivent soumettre une proposition comportant une description de tous les éléments couverts par le contrat, y compris les détails relatifs à la taille, au matériau, à la forme et à la couleur, et doivent fournir une photographie de chaque élément.
 - La congruence esthétique des éléments sera évaluée **jusqu'à 10 points**. Une note plus élevée sera attribuée aux propositions qui appliquent des techniques d'homogénéité esthétique entre les différents éléments de mobilier.
 - Il sera attribué **jusqu'à 10 points** pour les caractéristiques du mobilier, en respectant les exigences minimales, qui améliorent son adaptabilité aux besoins de chaque type de meuble, ont une plus grande polyvalence et présentent un plus grand confort et ergonomie pour les travailleurs de la Délégation.
- Salle polyvalente : **jusqu'à 10 points**. Les entreprises candidates doivent présenter une proposition de mobilier et de disposition de ce mobilier pour meubler une salle polyvalente. Il est nécessaire que les entreprises listent le mobilier proposé avec les unités de chaque élément, détaillent les caractéristiques de ce mobilier (dimensions, couleur, forme) et joignent une photographie. Il est également nécessaire de joindre un plan avec la disposition du mobilier proposé en 2D ou en 3D.
 - Adaptabilité : **jusqu'à 5 points**. La capacité de mobilité des différents éléments du mobilier sera appréciée, de même que le fait qu'ils permettent une utilisation polyvalente de la salle, qui comprend la socialisation des travailleurs, l'accueil d'expositions et le travail.
 - La congruence esthétique : **jusqu'à 5 points**. Il sera apprécié que le mobilier suive la même ligne esthétique que le reste du mobilier de la Délégation, de sorte que les couleurs et les matériaux soient similaires.

Pour la préparation de la proposition, les entreprises noteront que la proposition de prix pour meubler cette salle est celle à inscrire sous le titre « Salle polyvalente » dans le tableau des prix unitaires et que le montant maximum pour ce poste est de 10 000 euros hors taxes, conformément à la section B.1 des présentes spécifications.

Pour chaque critère, la note maximale est attribuée à l'offre qui répond le mieux au critère et les autres offres sont évaluées en utilisant un critère de proportionnalité par rapport à la meilleure. Pour appliquer cette proportionnalité, une valeur (VT) est attribuée à chaque offre, 0 étant celle qui ne remplit pas du tout le critère et 10 celle qui le remplit le mieux. Ces valeurs sont appliquées à la formule suivante pour obtenir la note correspondant à chaque offre :

$$P_{op} = P \times \frac{VT_{op}}{VT_{mv}}$$

Où :

P_{op} est la note de l'offre évaluée

P est la note maximale du critère d'attribution

VT_{op} est la valeur (de 0 à 10) de l'offre évaluée VT_{mv} est la valeur de la meilleure offre (10)

I.2 Critères d'attribution pouvant être évalués automatiquement

Critères d'attribution liés à l'objet du marché et pouvant être évalués automatiquement (maximum 70 points) :

- Offre économique : jusqu'à 38 points

Les entreprises candidates doivent soumettre une offre économique de prix unitaires pour le service conforme au modèle de l'**annexe 4** des présentes spécifications. La note maximale suivante est attribuée à chaque prix unitaire :

Détail des coûts estimés pour ce marché :

Nature	Unités	Note
Table de bureau. En blanc mat, pieds blancs, espace pour placer les câbles. 1,60 x 0,80 m	36	2
Chaise ergonomique. Avec accoudoirs, base pivotante et couleur noire.	37	1
Armoire. Blanc mat. 1,60 x 0,80 x 0,42 m	6	1
Petit caisson à tiroirs à placer sous les bureaux. Blanc mat. Minimum 40 x 40 x 50 cm.	36	1
Grande table de réunion fixe. Blanc mat ou couleur bois, pieds blancs. 2,80 x 2,10 m	1	1
Chaise. Fixe ou sur roulettes, avec ou sans accoudoirs, de couleur qui combine avec le gris et le jaune, en tissu.	34	1
Table. Blanc mat, couleur bois ou similaire, pieds blancs. 1,40 x 0,70 m.	2	1
Table ronde. Capacité pour six personnes. Blanc mat ou couleur bois, pieds blancs.	1	1
Table haute ronde. Blanc mat ou couleur bois. 80/100 cm de diamètre.	2	1
Tabouret haut. Avec dossier et repose-pieds, gris et jaune.	12	0,5
Canapé. Capacité pour deux personnes.	1	1
Canapé. Capacité pour trois personnes.	1	1
Fauteuil.	2	1
Table ovale. Capacité pour six personnes. Couleur bois ou blanche, pieds blancs.	1	1
Table basse ronde. Blanc mat ou couleur bois.	1	0,5
Fauteuil ou siège. Pour s'asseoir autour de la table ronde.	4	1
Table haute. Blanc mat, pieds blancs. Adaptée pour s'asseoir avec les tabourets. 1,40 x 0,70 m	3	1
Table pour la direction. Sans aile, tiroirs intégrés. Couleur bois. 2,00 x 1,00 m	1	3
Armoire basse pour les bureaux de la direction. Blanc mat, couleur bois ou similaire. 80 x 45 x 72 cm.	5	1

Chaise. Pour la direction, couleur noire, bois ou similaire, avec accoudoirs, roulettes et inclinable.	1	2
Table. Rectangulaire pour accueillir dix personnes. Couleur bois ou blanche, pieds blancs. 2,40 x 1 m.	1	1
Chaise. Couleur noire, bois ou qui combine avec la gamme, avec ou sans accoudoirs.	10	1
Table basse carrée. Couleur blanche ou bois, pieds blancs. 60 x 60 cm.	1	0,5
Table ronde. En blanc mat ou couleur bois, pieds blancs, pouvant accueillir quatre personnes. 1,40 m	1	1
Table. En blanc mat, sans aile, tiroirs intégrés, pieds blancs. 1,80 x 0,80 m	1	2
Armoires de la salle de reprographie. 1 m de largeur.	3	1
Portemanteau.	6	0,5
Grande table pour les déjeuners de travail. Blanc mat. Capacité pour environ 10 personnes.	1	1
Chaise blanche, grise ou similaire.	10	1
SALLE POLYVALENTE		1
Fauteuil/chaise pour événements, avec ou sans accoudoirs et plateforme pour poser l'ordinateur portable. 20 pour les gauchers et 60 pour les droitiers. Couleur grise, jaune et blanche.	80	1
Table pliante polyvalente blanche.	5	1
Transport du mobilier dans les locaux de la Délégation		1
Montage du mobilier		1
Démontage du mobilier existant		1

Les offres de prix unitaires sont évaluées individuellement au moyen de la formule linéaire suivante, selon laquelle l'écart de notation entre chaque offre est proportionnel à l'écart entre chacune d'elles par rapport au montant maximal. De cette façon, la meilleure offre obtient la note maximale et les autres obtiennent une note selon la formule suivante :

$$P_v = \left[1 - \left(\frac{O_v - O_m}{IL} \right) \times \left(\frac{1}{VP} \right) \right] \times P$$

Où :

Pv : note de l'offre à évaluer Ov :

offre à évaluer

Om : meilleure offre

IL : Montant appel d'offres/montant maximum

VP = Valeur de pondération

P : Note du critère d'évaluation

Conformément à la directive 1/2020 du 23 juin 2020 de la Direction générale des marchés publics, la valeur de pondération sera de 1.

- Garantie du mobilier : jusqu'à 16 points.

La proposition qui offre la garantie la plus élevée pour le mobilier, celle-ci étant toujours supérieure à la période de garantie minimale de deux ans établie dans la réglementation actuelle se verra attribuer la note la plus élevée.

$$P = 16 \times (OF/OM)$$

Où :

P= note obtenue

OF= offre de la période de garantie du soumissionnaire qui est évalué OM= offre de la période de garantie la plus élevée

Si une offre ne propose aucune amélioration ou ne complète pas la partie correspondante de l'offre, zéro point est attribué pour ce critère.

Les propositions qui offrent un délai plus court que le délai légal seront exclues.

- Amélioration des délais de livraison et de montage du mobilier (16 points).

La proposition qui offre le délai le plus court pour transporter le mobilier jusqu'à la Délégation et effectuer le montage complet par rapport au délai maximum d'un mois établi dans les spécifications techniques se verra attribuer la note la plus élevée.

$$P = 16 \times (SI/DE)$$

Où :

P= note obtenue

OF= offre jours du soumissionnaire qui est évalué OM= offre jours la plus basse

Seuls les jours entiers sont pris en compte. Les fractions de jour ou d'heure ne sont pas prises en considération dans l'évaluation.

Si une offre ne propose aucune amélioration par rapport au délai maximum de livraison et de montage ou ne complète pas la partie correspondante de l'offre, zéro point est attribué pour ce critère.

I.3 Points à négocier et forme de la négociation

Chacun des critères d'attribution évaluables indiqués dans les sections I.1 et I.2 des présentes spécifications fera l'objet de négociations.

Les négociations se déroulent par écrit, par courrier électronique, par vidéoconférence ou en présentiel.

Au cours du processus de négociation, toutes les entreprises doivent être traitées de manière égale et aucune information susceptible d'avantage certains candidats par rapport aux autres n'est fournie de manière discriminatoire.

Les offres reçues sont négociées et, une fois que les entreprises ont soumis une offre finale, elle est évaluée conformément aux critères d'attribution établis.

J. Autres dispositions générales

J.1. Obligations des parties

L'entreprise attributaire s'engage à respecter les obligations suivantes :

- a) livrer et monter les biens faisant l'objet du contrat, conformément à la forme prévue dans les présentes spécifications et aux spécifications techniques, ainsi qu'aux instructions émises par la personne désignée par la Délégation comme personne responsable du contrat ;
- b) fournir les moyens matériels, en personnel et techniques nécessaires à la bonne exécution de l'objet du contrat ;
- c) répondre des dommages, directs ou indirects, qui peuvent être causés à toute personne, tout bien ou service, public ou privé, en conséquence des actes, omissions ou négligences du personnel dont il a la charge, à moins que les dommages n'aient leur cause immédiate et directe dans un ordre spécifique de la Délégation communiqué par écrit ;
- d) respecter pleinement son offre ;
- e) veiller au secret de toute donnée ou information liée à l'objet du contrat sans être publique ou notoire ;
- f) respecter toutes les obligations applicables en matière de santé et de sécurité au travail ;
- g) dans le cadre de l'exécution du contrat, le contractant est tenu de respecter toutes les obligations environnementales, sociales ou en matière de droit du travail prévues par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou le droit international environnemental, social et professionnel ;
- h) le contractant s'engage à respecter les conditions salariales des employés conformément à la réglementation en vigueur ;
- i) Les obligations de l'attributaire, autres que celles mentionnées aux points précédents, sont celles prévues par la réglementation belge.

J.2. Cession du contrat et sous-traitance

Le contractant ne peut pas céder à un tiers les droits et obligations relatifs au présent contrat sous réserve de satisfaire aux conditions de l'article 214 de la LCSP.

Le contractant peut confier à des tiers l'exécution partielle du service, objet du contrat, dans les limites fixées à l'article 215 de la LCSP.

J.3 Protection des données

Le présent contrat n'implique pas l'accès ou le traitement de données à caractère personnel. Nonobstant, l'entreprise attributaire et son personnel sont soumis à un devoir de confidentialité conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

J.4 Inexécution de la prestation

Le paiement du prix est subordonné à l'exécution, par l'entrepreneur, de la prestation convenue, sous réserve de l'accord de la personne responsable du marché.

J.5 Attribution de compétence

En ce qui concerne la préparation et l'attribution du présent marché, les entreprises soumissionnaires se soumettent aux juridictions espagnoles pour régler les éventuels différends.

En ce qui concerne les effets, l'exécution et la fin du contrat, dans le cas où l'entreprise attributaire serait espagnole, les différends éventuels seront soumis à la compétence des juridictions espagnoles. Dans le cas contraire, ils sont soumis à l'arbitrage ou, si cette procédure n'est pas possible, à ce qui est prévu dans la loi belge.

J.6 Modifications du contrat prévues

La modification du contrat est prévue dans les cas suivants :

- lorsqu'un nombre d'unités de mobilier plus élevé que celui initialement prévu est nécessaire conformément à la 33^e disposition additionnelle de la loi 9/2017 du 8 novembre 2017 relative aux marchés publics.

La limite pour les modifications prévues est égale à 20 % du prix initial du contrat, hors taxes.

La modification du contrat ne peut en aucun cas entraîner l'application de nouveaux prix unitaires non prévus dans le contrat, conformément à celui établi dans le LCSP.

Procédure : la modification du contrat pour des causes prévues est validée par le pouvoir adjudicateur, après audition du contractant, conformément à la procédure réglementée à l'article 191 de la loi relative aux marchés publics (LCSP).

J.7 Visite des installations

Bien que cela ne soit pas obligatoire, les entreprises soumissionnaires peuvent demander à visiter les installations pour faire une offre plus ajustée à l'espace à meubler (2 personnes maximum par entreprise), dans le délai maximal de 3 jours ouvrables à compter de l'envoi de l'appel d'offres. Pour cela, il convient d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : albagarciaf@gencat.cat en indiquant dans l'objet « Visite installations marché fourniture de mobilier » contenant les informations suivantes :

- Nom du soumissionnaire
- Numéro de CNI des personnes qui visitent les lieux

L'entreprise peut également demander un plan de l'étage où le mobilier sera fourni à l'adresse électronique suivante : albagarciaf@gencat.cat.

Procédure à suivre pour attribuer un marché de service qui doit être conclu et exécuté en externe

I. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE L'APPEL D'OFFRES, ATTRIBUTION ET CONCLUSION DU CONTRAT

Un. Invitations à participer à la procédure

1.1. Le pouvoir adjudicateur invite à participer à la procédure au moins trois entreprises qualifiées pour réaliser l'objet du marché, le cas échéant. Il négocie avec celles-ci les points indiqués dans la **section I.3 des présentes spécifications**.

1.2. L'invitation aux entreprises candidates doit inclure une copie des spécifications et du cahier des clauses techniques particulières.

1.3. Une référence à l'invitation à soumissionner doit être conservée dans le dossier.

Deux. Présentation des offres

2.1. Les offres sont présentées à l'adresse et dans le délai de présentation maximal spécifié dans l'appel d'offres.

2.2. Les entreprises soumissionnaires ne peuvent présenter qu'une seule offre.

2.3. Les offres sont secrètes et leur présentation implique l'acceptation sans condition, par l'entreprise soumissionnaire, du contenu des spécifications et du contenu du cahier des clauses techniques, ainsi que l'autorisation aux services rattachés au pouvoir adjudicateur de consulter les informations aux registres officiels ou dans les listes officielles des opérateurs économiques d'un État membre de l'Union européenne.

Trois. Contenu des offres

3.1. Les offres sont présentées dans une enveloppe scellée, signée par le soumissionnaire ou la personne qui le représente, indiquant clairement à l'extérieur le pouvoir adjudicateur auquel elle est adressée, l'intitulé du contrat et le numéro de dossier ainsi que le nom du soumissionnaire.

En tout cas, l'entreprise soumissionnaire doit présenter le bordereau des pièces de l'offre conformément au modèle figurant dans l'**Annexe 6** des présentes spécifications, non cacheté.

3.2. Toutes les pièces contenues dans les offres doivent être présentées en espagnol, en catalan ou dans la langue du pays où la Délégation exerce son activité. Dans ce dernier cas, les pièces rédigées en langue étrangère doivent être traduites en catalan afin de garantir tout contrôle du contrat.

3.3. Les pièces administratives contenues du pli sont les suivantes :

Document unique de marché européen (DUME), signé par le représentant de l'entreprise candidate, dont le lien d'accès figure dans l'**annexe 1** ou déclaration sur l'honneur de respect des exigences pour passer des marchés, signée par le représentant de l'entreprise, conformément au modèle qui figure dans l'**Annexe 2**.

3.4. L'offre établie sur la base des critères d'attribution évalués au moyen d'un jugement de valeur doit être présentée conformément au modèle figurant dans l'**Annexe 3**.

3.5. L'offre établie sur la base des critères d'évaluation qui peuvent être évalués automatiquement que doit contenir l'enveloppe doit être présentée conformément au modèle figurant dans l'**Annexe 4**.

Les offres économiques doivent indiquer, sous une rubrique distincte, le montant de la taxe sur la valeur ajoutée ou de toute autre taxe équivalente qui doit être facturée.

Quatre. Qualification des pièces et négociation

4.1. Négociation des conditions du contrat

Une fois que les pièces ont été qualifiées et que les éventuelles erreurs ou omissions ont été corrigées, le pouvoir adjudicateur négocie les conditions du contrat avec tous les candidats dont l'offre a été retenue.

Les exigences minimales du contrat ou les critères d'attribution ne sont pas négociés.

Les points qui doivent être négociés, ainsi que la manière dont ils doivent être négociés avec les entreprises candidates sont ceux indiqués dans la **section I.3 des spécifications**.

Une preuve documentaire de la phase de négociation doit figurer au dossier.

4.2. Présentation des offres finales

Une fois la phase de négociation terminée, il est demandé aux entreprises candidates de présenter leur offre finale par écrit, conforme au résultat de la négociation. La date limite pour soumettre cette offre finale doit être indiquée dans l'invitation.

4.3. Évaluation des offres et classement

4.3.1. Les critères d'attribution sont ceux détaillés dans la section I.1 des spécifications.

4.3.2. Une fois les offres évaluées, le pouvoir adjudicateur vérifie qu'il n'y a pas d'offres anormalement basses. S'il existe des offres dans ce cas, le pouvoir adjudicateur accorde à l'entreprise soumissionnaire un délai raisonnable pour justifier la viabilité de l'offre. Si le soumissionnaire ne fournit aucune justification, l'offre est considérée comme non satisfaisante et le soumissionnaire doit être exclu de la procédure d'adjudication. Si, au contraire, les justifications sont reçues dans le délai imparti, les informations et les pièces fournies sont évaluées de sorte à procéder à l'évaluation correspondante dans la mesure où l'offre est considérée comme viable. Dans le cas contraire, l'offre est exclue, car on considère que les informations et les pièces fournies n'expliquent pas de manière satisfaisante le niveau bas des prix ou des coûts proposés et, par conséquent, l'offre n'est pas conforme aux critères exigés en raison de valeurs anormalement basses.

L'offre est considérée comme anormalement basse lorsque la note obtenue pour les critères d'attribution, hors prix, est supérieure à la somme des variables 1 et 3 suivantes et, en même temps, le prix est inférieur de 20 % à la moyenne des offres économiques présentées :

1. La moyenne arithmétique des notes obtenues par les entreprises soumissionnaires dans les critères d'attribution hors prix.
2. L'écart de chacune des notes obtenues par les entreprises soumissionnaires par rapport à la moyenne des notes pour les critères hors prix.
3. Le calcul de la moyenne arithmétique des écarts obtenus, en valeur absolue, c'est-à-dire sans tenir compte du signe positif ou négatif, pour les critères hors prix.

En tout cas, on considère que la baisse est inconsidérée lorsque l'offre économique est inférieure à 30 % de la moyenne des offres économiques. Lorsqu'une seule offre est acceptée, ces 30 % sont appliqués par rapport au budget de base de l'appel d'offres.

Pour la détermination des valeurs anormales, le prix considéré est l'ensemble des prix unitaires. Pour ce faire, pour chaque entreprise soumissionnaire, les prix unitaires proposés sont multipliés par les unités estimées du bordereau des prix figurant dans l'annexe 5 des présentes spécifications et les résultats des multiplications sont additionnés pour obtenir un montant total hors taxes.

4.3.3. Une fois que les offres ont été évaluées et que celles non viables ont été exclues selon la méthode précédemment décrite, le pouvoir adjudicateur classe les offres des entreprises candidates en fonction du résultat de leur évaluation au moyen d'une proposition d'attribution.

Cinq. Présentation des pièces justificatives du respect des prérequis par l'entreprise candidate qui a soumis la meilleure offre.

5.1 Les services dépendant du pouvoir adjudicateur doivent demander à l'entreprise candidate qui a présenté la meilleure offre de transmettre les pièces suivantes dans un délai de 10 jours ouvrables à compter du lendemain de la réception de la demande, en vue de son évaluation et de sa qualification par ledit pouvoir adjudicateur.

a) Pièces justificatives de la personnalité et de la capacité de l'entreprise et son secteur d'activité, conformément à la **section F.1 des spécifications**.

b) Pièces justificatives, le cas échéant, du mandat de représentation de l'entreprise candidate.

Les personnes qui comparaissent ou signent des offres au nom d'une autre personne doivent disposer du mandat pour agir en ce sens, dûment établi conformément à la réglementation applicable ou aux exigences en vigueur.

c) Pièces justificatives de la solvabilité économique et financière et technique ou professionnelle.

La preuve de la solvabilité économique et financière et technique ou professionnelle doit être apportée selon les moyens et les pièces spécifiées dans la **section F.2 des spécifications**.

d) Le cas échéant, les pièces justificatives de la qualification commerciale ou professionnelle pour l'exécution du service, objet du contrat.

e) Le cas échéant, les pièces justificatives de la constitution de la garantie de bonne fin.

5.2. Le pouvoir adjudicateur vérifie que l'entreprise proposée comme adjudicataire remplit les conditions de participation exigées à partir des pièces présentées. Dans le cas où les pièces ne sont pas présentées dans le délai accordé ou si les pièces indiquées dans la section précédente ne sont pas correctement présentées, on entend que la société proposée comme adjudicataire a retiré sa proposition.

Auquel cas, les mêmes pièces que celles indiquées dans la section précédente sont demandées au candidat suivant, dans l'ordre de classement des offres.

Six. Attribution

6.1. L'attribution du marché doit être motivée, elle doit être notifiée à toutes les entreprises candidates et elle doit être publiée sur le profil du contractant.

6.2. La notification doit contenir les informations nécessaires pour permettre aux entreprises candidates de former un recours, le cas échéant.

6.3 Le pouvoir adjudicateur attribue le marché dans les cinq jours ouvrables suivant la réception des pièces indiquées au point 5.1.

Sept. Conclusion du marché

7.1. Le contrat est parfait lorsqu'il est signé.

7.2. La conclusion du marché exige de signer un document répondant aux exigences de forme. Les informations relatives au marché sont envoyées au ministère compétent en matière d'action extérieure pour être ensuite transmises aux organes correspondants.

7.3. La conclusion du marché et le contrat doivent être publiés sur le profil du contractant.

ANNEXE 1

Lien vers le Document unique de marché européen

Catalan :

<https://contractaciopublica.cat/ca/deuc>

Français :

<https://visor.registrodelicitadores.gob.es/espd-web/filter?lang=fr>

ANNEXE 2

Modèle de déclaration sur l'honneur de respect des exigences pour passer des marchés

2.1. Modèle pour les personnes morales

Mme/M....., avec le numéro DNI/NIF ou le numéro d'identification...., agit au nom et pour le compte de la société....., identification, agissant comme..... (administrateur unique, solidaire ou coadministrateur ou mandataire solidaire ou commanditaire), en vertu de l'acte reçu par Maître....., notaire à (lieu), le déposé au rang de ses minutes sous le numéro.... ou des actes de constitution déposés aux registres officiels....., DÉCLARE sous sa responsabilité, en tant qu'entreprise candidate au marché « *Fourniture de mobilier pour les bureaux occupés à Bruxelles par la délégation du Gouvernement de Catalogne auprès de l'Union européenne* » avec le numéro de dossier, CE QUI SUIT :

- a) l'entreprise est valablement constituée et, conformément à son objet social, elle est habilitée à soumettre une offre pour le présent appel d'offres ; l'entreprise satisfait aux conditions légalement établies pour passer des contrats avec la Délégation et, si elle est attributaire, elle présentera au pouvoir adjudicateur les pièces exigées avant l'attribution dudit marché ;
- b) la personne qui se présente et signe l'offre dispose des pouvoirs suffisants pour représenter l'entreprise dans la mesure où le mandat correspondant a fait l'objet d'un acte notarié et a été déposé au registre du commerce ou au registre officiel correspondant ; le mandat est en vigueur, il n'a pas été révoqué et, le cas échéant, il est conforme aux dispositions de la réglementation applicable ;
- c) l'entreprise candidate satisfait à toutes les exigences et obligations exigées par la réglementation applicable en vigueur ;
- d) l'entreprise candidate est immatriculée au :

registre électronique des entreprises soumissionnaires du Gouvernement de Catalogne et des entreprises qualifiées de l'État ;
 au registre correspondant conformément à la législation de l'État dans lequel la société candidate est établie ;
 liste officielle des entreprises autorisées
 ne figure dans aucun registre

- e) l'entreprise possède la solvabilité économique et financière et technique ou professionnelle minimale prévue dans la section F.2 des spécifications du marché ;
- f) l'entreprise est autorisée à passer un marché avec la Délégation, car elle a capacité à agir, elle n'est frappée d'aucune interdiction de passer un marché avec des entités du secteur public et elle ne fait l'objet d'aucun motif d'exclusion ;
- g) l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales conformément à la réglementation en vigueur ;
- h) se soumet expressément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et offre des garanties suffisantes pour mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées en cas d'accès fortuit à des données à caractère personnel ;
- i) en cas de divergence, se soumettra aux cours et tribunaux espagnols (s'il s'agit d'une société espagnole)/En cas de divergence, se soumettra à la loi belge (s'il s'agit d'une société non espagnole) ;
- j) les informations et les pièces contenues dans les enveloppes sont sincères et véritables ;

- k) l'entreprise autorise le pouvoir adjudicateur et les services rattachés au pouvoir adjudicateur à obtenir directement auprès des autorités administratives compétentes les informations ou les extraits du registre, ainsi que les renseignements fiscaux nécessaires existant dans les bases de données et dans autres sources consultables, nécessaires à l'attribution du marché, le cas échéant.

L'inexactitude, les fausses déclarations ou l'omission de l'une des informations et déclarations incluses dans cette déclaration valent exclusion automatique de l'entreprise soumissionnaire à partir du moment où ces faits seront connus, sans préjudice des responsabilités pénales, civiles ou administratives encourues, le cas échéant, ainsi que des interdictions de passer des marchés avec le secteur public.

La déclaration sur l'honneur doit être signée par la personne dûment habilitée à cet effet.

2.2. Modèle pour les personnes physiques

Mme/M....., avec le numéro DNI/NIF ou le numéro d'identification..., agissant en son nom et pour son compte, DÉCLARE sous sa responsabilité, en tant que candidat au marché de « *Fourniture de mobilier pour les bureaux occupés à Bruxelles par la délégation du Gouvernement de Catalogne auprès de l'Union européenne* » dont le numéro de dossier est, CE QUI SUIT :

- a) l'entreprise satisfait aux conditions légalement établies pour passer des contrats avec la Délégation et, si elle est attributaire, elle présentera au pouvoir adjudicateur les pièces exigées avant l'attribution dudit marché ;
- b) satisfait à toutes les exigences et obligations exigées par la réglementation applicable en vigueur.
- c) est immatriculé(e) au :

registre électronique des entreprises soumissionnaires du Gouvernement de Catalogne et des entreprises qualifiées de l'État ;
 au registre correspondant conformément à la législation de l'État dans lequel la société candidate est établie ;
 liste officielle des entreprises autorisées
 ne figure dans aucun registre

- d) possède la solvabilité économique et financière et technique ou professionnelle minimale prévue dans la section F.2 des spécifications du marché ;
- e) est autorisé(e) à passer un marché avec la Délégation, car il/elle a la capacité à agir, il/elle n'est frappé(e) d'aucune interdiction de passer un marché avec des entités du secteur public et il/elle ne fait l'objet d'aucun motif d'exclusion ;
- f) l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales conformément à la réglementation en vigueur ;
- g) se soumet expressément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et offre des garanties suffisantes pour mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées en cas d'accès fortuit à des données à caractère personnel ;
- h) en cas de divergence, se soumettra aux cours et tribunaux espagnols (s'il s'agit d'une société espagnole)/En cas de divergence, se soumettra à la loi belge (s'il s'agit d'une société non espagnole) ;
- i) les informations et les pièces contenues dans les enveloppes sont sincères et véritables ;
- j) l'entreprise autorise le pouvoir adjudicateur et les services rattachés au pouvoir adjudicateur à obtenir directement auprès des autorités administratives compétentes les informations ou les extraits du registre, ainsi que les renseignements fiscaux nécessaires existant dans les bases de données et dans autres sources consultables, nécessaires à l'attribution du marché, le cas échéant.

L'inexactitude, les fausses déclarations ou l'omission de l'une des informations et déclarations incluses dans cette déclaration valent exclusion automatique de l'entreprise soumissionnaire à partir du moment où ces faits seront connus, sans préjudice des responsabilités pénales, civiles ou administratives encourues, le cas échéant, ainsi que des interdictions de passer des marchés avec le secteur public.

La déclaration sur l'honneur doit être signée par la personne dûment habilitée à cet effet.

ANNEXE 3

Proposition technique

Mme/M....., avec le numéro DNI/NIF ou le numéro d'identification..., agit en son nom et pour son compte/au nom et pour le compte de la société, identification....., agissant en qualité de..... (administrateur unique, solidaire ou coadministrateur ou mandataire solidaire ou commanditaire), en vertu de l'acte reçu par Maître....., notaire à (lieu), le... déposé au rang de ses minutes sous le numéro.... ou des actes de constitution déposés aux registres officiels, déclare que, ayant pris connaissance des conditions et des exigences qui sont requises pour l'attribution du marché « *Fourniture de mobilier pour les bureaux de la Délégation du Gouvernement de Catalogne auprès de l'Union européenne à Bruxelles* », dont le numéro de dossier est, s'engage, en son nom/au nom et pour le compte de la société/entreprise.... à l'exécuter dans le strict respect des exigences et conditions stipulées, conformément à l'offre technique suivante pour l'organisation du service :

1. Caractéristiques du mobilier

Nature	Unités	Caractéristiques techniques	Photographie
Table de bureau. En blanc mat, pieds blancs, espace pour passer les câbles. 1,60 x 0,80 m	36		
Chaise ergonomique. Avec accoudoirs, base pivotante et couleur noire.	37		
Armoire. Blanc mat. 1,60 x 0,80 x 0,42 m	6		
Petit caisson à tiroirs à placer sous les bureaux. Blanc mat. Minimum 40 x 40 x 50 cm.	36		
Grande table de réunion fixe. Blanc mat, couleur bois ou similaire, pieds blancs. 2,80 x 2,10 m	1		
Chaise. Fixe ou sur roulettes, avec ou sans accoudoirs, grise et jaune, en tissu.	34		
Table. Blanc mat ou couleur bois, pieds blancs. 1,40 x 0,70 m.	2		
Table ronde. Capacité pour six personnes. Blanc mat ou couleur bois, pieds blancs.	1		
Table haute ronde. En blanc mat, couleur bois ou similaire.	2		

80/100 cm de diamètre.			
Tabouret haut. Avec dossier et repose-pieds, gris et jaune.	12		
Canapé. Capacité pour deux personnes.	1		
Canapé. Capacité pour trois personnes.	1		
Fauteuil.	2		
Table ovale. Capacité pour six personnes. Couleur bois, blanche ou similaire, pieds blancs.	1		
Table basse ronde. Blanc mat ou couleur bois.	1		
Fauteuil ou siège. Pour s'asseoir autour de la table basse ronde.	4		
Table haute. Blanc mat, pieds blancs. Adaptée pour s'asseoir avec les tabourets. 1,40 x 0,70 m	3		
Table pour la direction. Sans aile, tiroirs intégrés. Couleur bois, blanche ou similaire. 2,00 x 1,00 m	1		
Armoire basse pour les bureaux de la direction. Blanc mat, couleur bois ou similaire. 80 x 45 x 72 cm.	5		
Chaise. Pour la direction, couleur noire, bois ou similaire, avec accoudoirs, roulettes et inclinable.	1		
Table. Rectangulaire pour accueillir dix personnes. Couleur bois, blanche ou similaire, pieds blancs. 2,40 x 1 m.	1		
Chaise. Couleur noire, bois ou qui combine avec la gamme, avec ou	10		

sans accoudoirs.			
Table basse carrée. Couleur blanche ou bois, pieds blancs. 60 × 60 cm.	1		
Table ronde. En blanc mat ou couleur bois, pieds blancs, pouvant accueillir quatre personnes. 1,40 m	1		
Table. En blanc mat, couleur bois ou similaire, sans aile, tiroirs intégrés, pieds blancs. 1,80 × 0,80 m	1		
Armoires de la salle de reprographie. 1 m de largeur.	3		
Portemanteau.	6		
Grande table pour les déjeuners de travail. Blanc mat. Capacité pour environ 10 personnes.	1		
Chaise blanche, grise ou similaire.	10		
Fauteuil/chaise pour événements, avec ou sans accoudoirs et plateforme pour poser l'ordinateur portable. 20 pour les gauchers et 60 pour les droitiers. Couleur grise, jaune et blanche.	80		
Table pliante polyvalente blanche.	5		

2. Proposition pour la salle polyvalente

(NOTE : La longueur maximale de l'offre technique est de 10 pages au format Din-A4 avec une police Arial 11 ou similaire. Toute offre qui dépasserait cette longueur ne sera pas prise en compte dans l'évaluation.)

(lieu, date et signature)

ANNEXE 4

Proposition relative aux critères d'attribution pouvant être évalués automatiquement

Mme/M....., avec le numéro DNI/NIF ou le numéro d'identification..., agit **en son nom et pour son compte/au nom et pour le compte de la société**, **identification**....., agissant en qualité de..... (administrateur unique, solidaire ou coadministrateur ou mandataire solidaire ou commanditaire), en vertu de l'acte reçu par Maître....., notaire à (lieu), le... déposé au rang de ses minutes sous le numéro.... ou des actes de constitution déposés aux registres officiels, déclare que, ayant pris connaissance des conditions et des exigences qui sont requises pour l'attribution du marché « *Fourniture de mobilier pour les bureaux de la délégation du Gouvernement de Catalogne auprès de l'Union européenne à Bruxelles* » dont le numéro de dossier , s'engage, en son nom/au nom et pour le compte de la société/entreprise.... à l'exécuter dans le strict respect des exigences et conditions stipulées, conformément à la proposition suivante :

1. Offre économique

Nature	Unités	Prix unitaire HT	Total HT
Table de bureau. Blanc mat, pieds blancs, espace pour placer les câbles. 1,60 x 0,80 m	36		
Chaise ergonomique. Avec accoudoirs, base pivotante et couleur noire.	37		
Armoire. Blanc mat. 1,60 x 0,80 x 0,42 m	6		
Petit caisson à tiroirs à placer sous les bureaux. Blanc mat. Minimum 40 x 40 x 50 cm.	36		
Grande table de réunion fixe. Blanc mat, couleur bois ou similaire, pieds blancs. 2,80 x 2,10 m	1		
Chaise. Fixe ou sur roulettes, avec ou sans accoudoirs, grise et jaune, en tissu.	34		
Table. Blanc mat ou couleur bois, pieds blancs. 1,40 x 0,70 m.	2		
Table ronde. Capacité pour six personnes. Blanc mat ou couleur bois, pieds blancs.	1		
Table haute ronde. Blanc mat, couleur bois ou similaire. 80/100 cm de diamètre.	2		
Tabouret haut. Avec dossier et repose-pieds, gris et jaune.	12		
Canapé. Capacité pour deux personnes.	1		
Canapé. Capacité pour trois personnes.	1		
Fauteuil.	2		
Table ovale. Capacité pour six personnes. Couleur bois, blanche ou similaire, pieds blancs.	1		
Table basse ronde. Blanc mat ou couleur bois.	1		
Fauteuil ou siège. Pour s'asseoir autour de la table basse ronde.	4		
Table haute. Blanc mat, pieds blancs. Adaptée pour s'asseoir avec les tabourets. 1,40 x 0,70 m	3		
Table pour la direction. Sans aile, tiroirs intégrés. Couleur bois, blanche ou similaire. 2,00 x 1,00 m	1		
Armoire basse pour les bureaux de la direction. Blanc mat, couleur bois ou similaire. 80 x 45 x 72 cm.	5		
Chaise. Pour la direction, de couleur noire, bois ou similaire, avec accoudoirs, roulettes et inclinable.	1		
Table. Rectangulaire pour accueillir dix personnes. Couleur bois, blanche ou similaire, pieds blancs.	1		

Chaise. Couleur noire, bois ou qui combine avec la gamme, avec ou sans accoudoirs.	10		
Table basse carrée. Couleur blanche ou bois, pieds blancs.	1		
Table ronde. En blanc mat ou couleur bois, pieds blancs, pouvant accueillir quatre personnes. 1,40 m	1		
Table. En blanc mat, couleur bois ou similaire, sans aile, tiroirs intégrés, pieds blancs. 1,80 x 0,80 m	1		
Armoires de la salle de reproductrice. 1 m de largeur.	3		
Portemanteau.	6		
Grande table pour les déjeuners de travail. Blanc mat. Capacité pour environ 10 personnes.	1		
Chaise blanche, grise ou similaire.	10		
SALLE POLYVALENTE			
Fauteuil/chaise pour événements, avec ou sans accoudoirs et plateforme pour poser l'ordinateur portable. 20 pour les gauchers et 60 pour les droitiers. Couleur grise, jaune et blanche.	80		
Table pliante polyvalente blanche.	5		
Transport du mobilier dans les locaux de la Délégation			
Montage du mobilier			
Démontage du mobilier existant			

2. Livraison et montage du mobilier jours
 (NOTE : le délai offert ne peut excéder un mois au maximum)

3. Période de garantie :.....
 (NOTE : La période de garantie offerte ne peut être inférieure à 2 ans).

(lieu, date et signature)

ANNEXE 5

Ventilation du prix de base de l'appel d'offres

Le prix de base de l'appel d'offres est de 141 787,80 €, répartis comme suit :

PRIX DE BASE DU MARCHÉ	TVA/TAXE ÉQUIVALENTE (21 %)	TOTAL MARCHÉ
117 180,00 €	24 607,80 €	141 787,80 €

Détail des coûts estimés pour ce marché :

Nature	Unités	Prix unitaire HT	Total HT
Table de bureau. Blanc mat, pieds blancs, espace pour placer les câbles. 1,60 × 0,80 m	36	600,00 €	21 600,00 €
Chaise ergonomique. Avec accoudoirs, base pivotante et couleur noire.	37	200,00 €	7 400,00 €
Armoire. Blanc mat. 1,60 × 0,80 × 0,42 m	6	1 000,00 €	6 000,00 €
Petit caisson à tiroirs à placer sous les bureaux. Blanc mat. Minimum 40 × 40 × 50 cm.	36	400,00 €	14 400,00 €
Grande table de réunion fixe. Blanc mat ou couleur bois, pieds blancs. 2,80 × 2,10 m	1	900,00 €	900,00 €
Chaise. Fixe ou sur roulettes, avec ou sans accoudoirs, grise et jaune, en tissu.	34	200,00 €	6 800,00 €
Table. Blanc mat ou couleur bois, pieds blancs. 1,40 × 0,70 m.	2	400,00 €	800,00 €
Table ronde. Capacité pour six personnes. Blanc mat ou couleur bois, pieds blancs.	1	700,00 €	700,00 €
Table haute ronde. Blanc mat ou couleur bois. 80/100 cm de diamètre.	2	300,00 €	600,00 €
Tabouret haut. Avec dossier et repose-pieds, gris et jaune.	12	200,00 €	2 400,00 €
Canapé. Capacité pour deux personnes.	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Canapé. Capacité pour trois personnes.	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Fauteuil.	2	600,00 €	1 200,00 €
Table ovale. Capacité pour six personnes. Couleur bois, blanche ou similaire, pieds blancs.	1	600,00 €	600,00 €
Table basse ronde. Blanc mat, couleur bois ou similaire.	1	200,00 €	200,00 €
Fauteuil ou siège. Pour s'asseoir autour de la table basse ronde.	4	250,00 €	1 000,00 €
Table haute. Blanc mat, pieds blancs. Adaptée pour s'asseoir avec les tabourets. 1,40 × 0,70 m	3	300,00 €	900,00 €
Table pour la direction. Sans aile, tiroirs intégrés. Couleur bois, blanche ou similaire. 2,00 × 1,00 m	1	900,00 €	900,00 €
Armoire basse pour les bureaux de la direction. Blanc mat, couleur bois ou similaire. 80 × 45 × 72 cm.	5	400,00 €	2 000,00 €
Chaise. Pour la direction, couleur noire, bois ou similaire, avec accoudoirs, roulettes et inclinable.	1	400,00 €	400,00 €
Table. Rectangulaire pour accueillir dix personnes. Couleur bois, blanche ou similaire, pieds blancs. 2,40 × 1 m.	1	900,00 €	900,00 €
Chaise. Couleur noire, bois ou qui combine avec la gamme, avec ou sans accoudoirs.	10	200,00 €	2 000,00 €

Table basse carrée. Couleur blanche ou bois, pieds blancs. 60 x 60 cm.	1	200,00 €	200,00 €
Table ronde. En blanc mat ou couleur bois, pieds blancs, pouvant accueillir quatre personnes. 1,40 m	1	500,00 €	500,00 €
Table. En blanc mat, couleur bois ou similaire, sans aile, tiroirs intégrés, pieds blancs. 1,80 x 0,80 m	1	600,00 €	600,00 €
Armoires de la salle de reprographie. 1 m de largeur.	3	600,00 €	1 800,00 €
Portemanteau.	6	80,00 €	480,00 €
Grande table pour les déjeuners de travail. Blanc mat. Capacité pour environ 10 personnes.	1	900,00 €	900,00 €
Chaise blanche, grise ou similaire.	10	100,00 €	1 000,00 €
SALLE POLYVALENTE			10 000,00 €
Fauteuil/chaise pour événements, avec ou sans accoudoirs et plateforme pour poser l'ordinateur portable. 20 pour les gauchers et 60 pour les droitiers. Couleur grise, jaune et blanche.	80	200,00 €	16 000,00 €
Table pliante polyvalente blanche.	5	600,00 €	3 000,00 €
Transport du mobilier dans les locaux de la Délégation			3 000,00 €
Montage du mobilier			3 000,00 €
Démontage du mobilier existant			3 000,00 €

Total HT : 117 180,00 € (TVA incluse 141 787,80 €)

**Annexe 6. Modèle pour la présentation de l'offre MODÈLE POUR LA
PRÉSENTATION DE L'OFFRE**

1. INFORMATIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Numéro de dossier :	Procédure négociée sans publicité
<i>Objet du marché :</i> <i>« Fourniture de mobilier pour les bureaux de la délégation du Gouvernement de Catalogne auprès de l'Union européenne à Bruxelles »</i>	

2. INFORMATIONS RELATIVES AU SOUMISSIONNAIRE

Nom et prénoms ou raison sociale de l'entreprise :
NIF (numéro d'identification fiscale) :
Coordonnées
Adresse :
Personne de contact :
Téléphone de contact :
Courrier électronique :

3. DOCUMENTS DES OFFRES

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Déclaration sur l'honneur selon laquelle les conditions sont réunies (Annexe 2 des spécifications)- Offre sur la base des critères d'attribution évalués au moyen d'un jugement de valeur (Annexe 3 des spécifications)- Offre sur la base des critères d'attribution pouvant être évalués automatiquement (Annexe 4 des spécifications) |
|--|

(ville et date)

Signature